

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2016

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES
ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS832

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 18

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« présents dans »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.